

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 19 juin 2023 à 18h30

- Présents : BRUN Yves, BALITOUT Jacqueline, LEGRAND Aline, FRUCHART Didier, DELPLANQUE Sandrine, MEURISSE Jocelyne, MACIEJEWSKI Marie-Laure, LEBLOND Céline, DUMONT Éric, VALDEGAMBERI Edwige, LELIEVRE Éric, HYPOLITE Régine, MONDOT Monique, DEROCH Pascal, DUEZ Cédric, DUMIOT Jacques-Emmanuel.
- Absent excusé : LEQUEUX Jean-Bernard donne pouvoir à DUMIOT Jacques-Emmanuel.
- Absents : MORET Valérie, CLIN Bruno, SYLLEBRANQUE Magaly, LALOUS Christophe.
- Secrétaire de séance : Marie-Laure MACIEJEWSKI.

- Minute de silence en mémoire de Monsieur DEVIN Germain, ancien maire d'Athies sous Laon.
- Approbation du P.V. du 11 avril 2023 :
 - Remarque d'Edwige VALDEGAMBERI, réitère la question sur les plantations de la rue Georges Brassens, s'il y a eu d'autres devis étudiés ? Qu'en est-t-il pour la route de Liesse ?
 - Des devis sont actuellement demandés.
 - Une nouvelle fois, Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a voté à l'unanimité la délibération d'autorisation d'engager 25% des crédits d'investissement.

Le procès verbal du conseil municipal est adopté à la majorité : 15 voix pour

2 abstentions : Éric LELIEVRE

Edwige VALDEGAMBERI

- Décisions modificatives : budget communal
 - 1 - Manque 0,12 € pour la facture du broyeur
 - 2 – Chaudière : transfert pour changement d'attribution sur bonne ligne comptabilité (chaudière salle polyvalente et non salle des fêtes)
 - 3 – Captage rue du Pont, coût 9600 €, manque 600 € ➔ chercher dans ligne de comptabilité

Décisions modificatives mises au vote global : adoptées à l'unanimité des membres présents.

- USEDA : Rénovation EP boule en LEDs
 - 58 points lumineux passent en LEDs
 - coût total : 57753,46 € subvention USEDA : 24710,38 € reste à charge de la commune : 33023,08 €
- Restaurant scolaire : changement de prestataire et révision du tarif du repas
 - Prestataire : SODEXO de Sissonne
 - Visite de la centrale de la société, travaille avec les maraichers de proximité, menus plus équilibrés.
 - Prix du repas : avec API ➔ 3,10 € sans pain avec SODEXO ➔ 3,90 € avec pain
 - Tarif par enfant : actuellement 5 €.
 - Proposition faite par M. le Maire d'augmenter le repas de 0,50 €, ce qui ferait le repas à 5,50 €.
 - Madame MEURISSE Jocelyne dit qu'il faut rappeler que la garderie est comprise pendant la pose méridienne.
 - Le coût réel d'un repas revient à la commune entre 7,50 et 8 €
 - Une convention est proposée avec le prestataire.

Pour le changement de prestataire, donner pouvoir au Maire pour signer la convention et l'augmentation du tarif repas : Le vote est adopté à l'unanimité

- Bail civil CLESENCE : local professionnel médecin
 - Bail civil proposé par CLESENCE : louer le local jusqu'à la fin de l'année 2023 (pour l'arrivée d'un éventuel médecin), prix du loyer : 393,89 € + 28,10 € de charges → total : 422,08 €
 - Pris en charge par la commune : 3000 € environ
 - Le Dr TOINON serait intéressée par le local pendant la durée des travaux de sa maison de santé.

Vote adopté à la majorité ; 3 abstentions : Éric LELIEVRE
Edwige VALDEGAMBERI
Cédric DUEZ

- Convention de mise à disposition de matériel :
 - Avec les communes de Parfondru et Samoussy
 - Location du broyeur avec un agent : coût horaire 50 €

Vote adopté à la majorité : 16 voix pour
1 abstention : Céline LEBLOND

- Demande de subvention exceptionnelle du judo-club :
 - Championnat européen pour 2 judokas ; déplacement avion, hébergement, etc.. Coût total : 4987 €
 - Proposition faite : 500 €

Vote adopté à la majorité : 16 voix pour
1 abstention : Marie-Laure MACIEJEWSKI

- Dénomination d'une rue :
 - Didier FRUCHART propose de nommer le chemin donnant sur la route de Bruyères : rue Suzanne Noël.
 - Née à Laon en 1878, Suzanne Noël née Suzanne Gros est une docteure en médecine, spécialisée en chirurgie esthétique et pionnière dans ce domaine. En 1916, elle participe à l'effort de guerre en opérant les "gueules cassées". Pendant la 2nde guerre mondiale, elle modifie les visages des résistants et efface les séquelles physiques des déportés. Elle décède à Paris le 11 novembre 1954.

Vote adopté à l'unanimité.

- Rapport de la commission C.L.E.C.T :
 - Pour 2023 : - sommes versées les deux premiers mois → 14433,50 €
 - mars à décembre, transfert à l'agglo → 72167,57 €
 - Pour 2022 : l'attribution de compensation s'élève à 216421 €
 $216421 - 72167,57 = 144253,43$ €
 - Pour 2023 : l'attribution de compensation est de 144253,43 €
 - Pour 2024 : l'attribution de compensation sera de 129819,91 €

Vote adopté à l'unanimité

- Projet d'extension de l'EPF :
 - La communauté d'agglo souhaite avoir l'intervention de l'EPF des Hauts De France (recyclage foncier, ...)
 - L'EPF peut intervenir dans la commune gracieusement si on vote favorablement. Si pas accordé, nous serons exclus du périmètre.

Vote adopté à la majorité : 16 voix pour
1 abstention : Éric LELIEVRE

- Délégués titulaires et suppléants USEDA :
 - Délégués titulaires → Yves BRUN
Éric LELIEVRE (démission)
 - Délégué suppléant → Jacques-Emmanuel DUMIOT

Nouveau délégué titulaire : Jacques-Emmanuel DUMIOT vote : 15 voix pour
2 abstentions E. LELIEVRE
E. VALDEGAMBERI

Nouveau délégué suppléant : Sandrine DELPLANQUE vote à l'unanimité

- M. DUMONT Éric : Couper le sureau sur le terrain rue Françoise Giroud car dégâts sur une toiture.

- Mme LEBLOND Céline : - Remettre en place les blocs de béton sur le terrain F. Giroud pour y limiter l'accès.
 - Vol d'une trottinette d'une fillette à la salle polyvalente → voir avec Éric CARLIER les vidéos.

- Monsieur le Maire informe de la marche des élus canton Laon 2 le samedi 16 septembre 2023.

Séance levée à 20h45.